



La collecte.

Le ramassage des bacs est effectué une fois par semaine; si le jour de ramassage est un jour férié le ramassage aura lieu aux mêmes heures le mercredi.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) seront facturées pour la part fixe en fonction de la valeur locative de votre habitation et pour la part incitative en fonction du volume collecté.

4 possibilités pour collecter les OMR sont possibles.

- 1 - Toutes les habitations étant sur le parcours d'un camion de collecte ont perçu un bac individuel pucé d'une contenance définie. Chaque fois que ce bac sera levé le volume de ce bac sera relevé en vue de la facturation. Les nouveaux arrivants doivent se mettre le plus rapidement possible en relation avec le SIRTOM en attendant choisir la solution n°2 !!!



- 2 - Des sacs post-payés conditionnés en rouleaux de 25 sacs de 50 litres rouges sont à votre disposition en mairie pour les événements exceptionnels (réception, déménagement, ...), par manque de place pour stocker un bac, pour les habitations utilisées ponctuellement (vacances, week-end, ...) et pour les bacs collectifs (voir n°3). Ces sacs pourront être mis à côté de votre bac; ils vous seront facturés annuellement.



- 3 - Les habitations se trouvant en dehors d'un circuit de ramassage à cause de l'étroitesse de la route par exemple ont à leur disposition un bac collectif équipé d'une serrure; une clef a été donnée à chaque famille qui y dépose des sacs post-payés de 50 litres.



- 4 - Des colonnes enterrées (tri et OMR) ont été mises en place par le SIRTOM à Chavagnac en bordure de la route de Terrasson. La cuve des OMR s'ouvre à l'aide d'un badge gratuit qui vous a été remis par la mairie et qui vous a été attribué nominativement pour la facturation. A chaque ouverture vous pouvez verser 50 litres dans la cuve et cela 24h/24 en utilisant des sacs normaux. Si vous le souhaitez vous pouvez demander à avoir accès à d'autres colonnes enterrées en plus de celles de Chavagnac. Les habitants de la commune historique de Grèzes et les nouveaux arrivants doivent faire une demande à la mairie pour l'obtention d'un badge.



Chaque dépôt étant comptabilisé en volume le coût total de la part incitative correspondra au volume total que vous aurez amené au ramassage.

Quelle que soit la/les solution(s) retenue(s) et/ou choisie(s) le coût du volume des OMR est rigoureusement identique !!!